



**LISTE DES ADMINISTRATEURS AD'HOC
INSCRITS SUR LA LISTE DE LA COUR D'APPEL DE BASTIA**

Vu les articles R 53 à R 53 - 8 du code de procédure pénale,

Vu l'assemblée générale des magistrats de la Cour d'appel en date du 9 décembre 2019,

sont inscrits en qualité d'administrateurs ad'hoc pour intervenir en Corse-du-Sud :

Département de Corse-du-sud (2A):

Dénomination	Adresse	Téléphone	Messagerie	Nature mission	Mission exécutée par
CORSAVEM Personne morale	Rue San angelo Maison des associations 20200 BASTIA	contact du bureau d'Ajaccio 04.95.10.27.06	corsavem@orange.fr	Mineurs victimes <i>Art 706-50 et 706-51 du code de procédure pénale</i>	Madame SIMON Bénédicte
SASU CONCILIA'PLUM Personne morale	11 rue Hyacinthe Campiglia – 20000 AJACCIO	06.48.96.38.92	concilia.plum@gmail.com	Mineurs victimes <i>Art 706-50 et 706-51 du code de procédure pénale</i> Mineurs en cas d'opposition d'intérêts <i>Art 388-2 du code civil</i> Mineurs étrangers isolés <i>Art R 117 du code de l'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile</i>	Madame THOMAS Jennifer

